

Dossier tarifaire 2015

Analyse de l'activité de consultation dans les bases Sniiram 2014

01UMESPE_données_SNIIRAM2014.doc - 19/11//2015

Version 2 .1 (corrections de détails)

Auteur : Georges de Korvin

PLAN

11	I. OBJECTIFS	2
12	II. MÉTHODE	3
13	A. DONNÉES ÉTUDIÉES	3
14	B. CLASSEMENT DES SPÉCIALITÉS	3
15	C. RÉPARTITION DES MÉDECINS LIBÉRAUX OU MIXTES.....	5
16	III. RÉPARTITION GLOBALE DES HONORAIRES	6
17	A. RÉPARTITION ENTRE NGAP ET CCAM.....	6
18	IV. RÉPARTITION DES HONORAIRES NGAP	8
19	A. RÉPARTITION PAR GROUPES DE SPÉCIALITÉS	8
20	B. ÉVOLUTION DE L'ENVELOPPE NGAP DE 2013 À 2014.....	8
21	C. RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉ HORS MÉDECINE GÉNÉRALE	9
22	D. HONORAIRES NGAP PAR PRATICIEN.....	10
23	E. HONORAIRES NGAP DES SPÉCIALISTES SELON SECTEUR CONVENTIONNEL.....	11
24	F. RÉPARTITION EN FONCTION DU STATUT ET DU SECTEUR CONVENTIONNEL.....	12
25	G. CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS.....	12
26	H. HONORAIRES NGAP EN SECTEUR 1 OU CAS SECTEUR 2.....	13
27	V. CODAGE DES CONSULTATIONS	14
28	A. RÉPARTITION DES CODES DE CONSULTATIONS	14
29	1. <i>Tous secteurs compris</i>	14
30	2. <i>Spécialistes en Secteur 1</i>	15
31	B. RÉPARTITION EN NOMBRE DES MAJORATIONS EN SECTEUR 1	15
32	C. RÉPARTITION EN NOMBRE ENTRE SPÉCIALITÉS EN SECTEUR 1.....	17
33	D. NOMBRE DE MAJORATIONS SUR NOMBRE DE CONSULTATIONS (S1)	18
34	VI. CONCLUSION	19

I. Objectifs

1

2

3 Ce rapport présente un état des lieux préalable à l'élaboration du projet tarifaire de
4 l'UMESPE en vue de la négociation conventionnelle 2016.

5 Sur la base des données SNIIRAM 2014, nous avons étudié :

6 • La répartition des enveloppes budgétaires entre catégories de médecins et
7 secteurs d'activité

8 • La répartition de l'activité de consultation entre les médecins

9

10

II. Méthode

A. DONNÉES ÉTUDIÉES

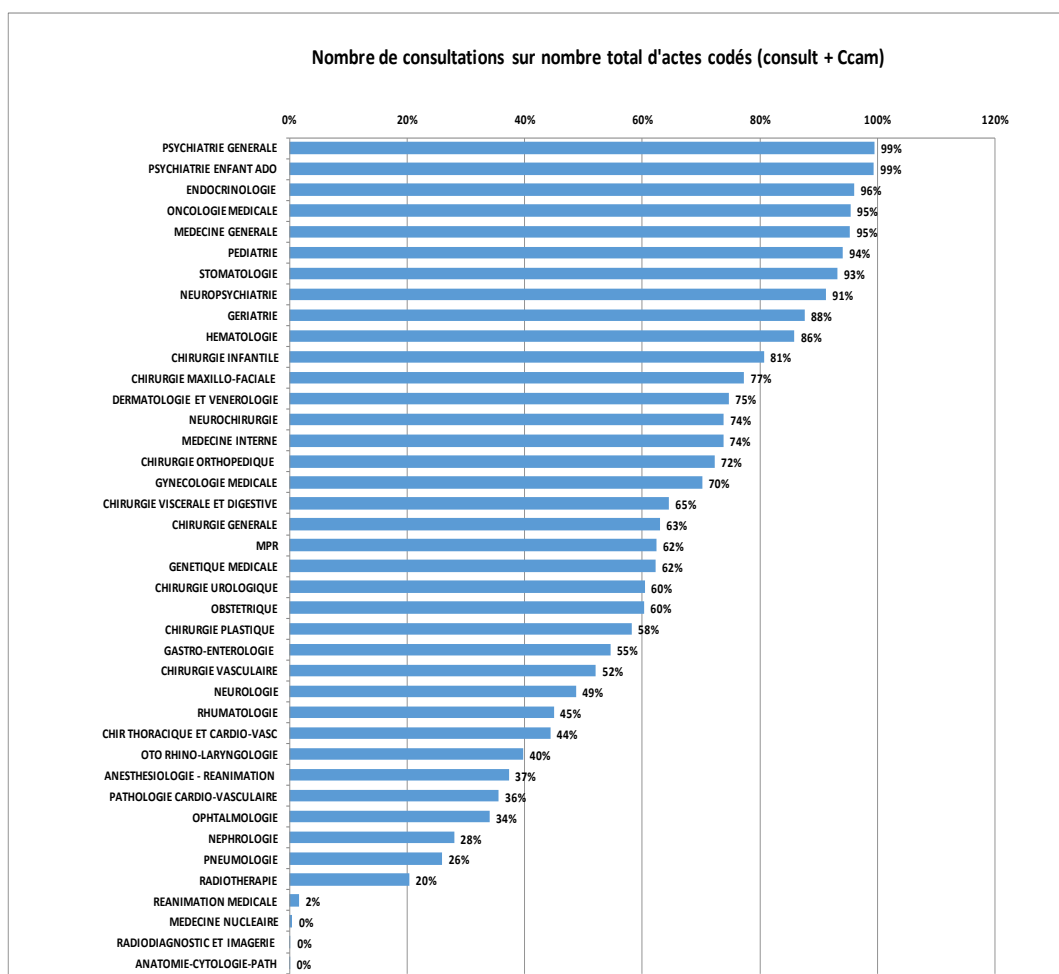
L'ISPL a recueilli les données actualisées de 2014, en précisant le statut (libéral, mixte, salarié) des médecins, leur secteur d'exercice et l'adhésion ou non au Contrat d'Accès au Soins (CAS).

Les actes en K ont aussi été recueillis, de manière séparée.

B. CLASSEMENT DES SPÉCIALITÉS

Pour l'année 2013, nous avons établi un classement intuitif des spécialités pour faciliter les comparaisons entre spécialités "similaires".

Ce classement a été affiné pour mieux s'harmoniser avec le travail préalablement effectué par le Dr Yves Decalf en 2002 et pour tenir compte du rapport effectif consultations/activité totale (en nombre de codages) observé en 2013 :



14

15

1 Les spécialités ayant une activité de consultation inférieure à 5% ont été sorties de l'étude :
 2 radiothérapie (4%), réanimation médicale, radiodiagnostic et imagerie, anatomo-pathologie,
 3 médecine nucléaire. Nous avons aussi sorti les directeurs de laboratoires biologiques, la
 4 médecine sociale et la médecine du travail. Les MEP (spécialistes de médecine générale
 5 avec diplôme ou reconnus par l'Ordre) sont classés "spécialistes" dans la base SNIIRAM.
 6 Leurs volumes sont mineurs et nous n'avons par leur effectif. Ils ont donc été sortis de
 7 l'étude.

8 Enfin, la stomatologie est mise à part car les actes de chirurgie dentaire n'ont été codés en
 9 CCAM qu'à partir de 2015.

10 **Le nouveau classement s'établit donc de la manière suivante :**

11 *Effectif Cnom 2015, taux de consultation SNIIRAM 2013.*

N° spé	Type de spé	Nom de spé	Taux Consult 2013	Libéral	Mixte	Salarié
01	Médecine générale	Médecine générale	92%	51 677	6 427	31 610
02	MEP	Spé MG avec diplôme et Spé MG reconnu par l'Ordre	<i>Effectif inconnu. Données marginales. Sortis de l'étude</i>			
10	Spécialité clinique (Cstl/tous codages > 85%)	Psychiatrie générale	99%	3 511	1 494	7 555
11		Psychiatre enfant ado	99%	195	82	414
12		Oncologie médicale	95%	141	44	677
13		Endocrinologie	95%	489	296	958
14		Pédiatrie	94%	1 710	823	4 539
15		Neuro-psychiatre	91%	25	5	24
16		Gériatre	88%	32	37	1 511
17		Hématologue (et onco-hématologue)	86%	27	24	511
		<i>Total spé cliniques</i>		<i>6 130</i>	<i>2 805</i>	<i>16 189</i>
20	Spécialité médico-technique	Dermatologie	75%	2 238	720	588
21		Médecine interne	74%	158	132	1 922
22		Gynécologie médicale	70%	843	261	183
23		MPR	62%	267	125	1 479
24		Génétique médicale	62%	6	3	222
25		Gastro-entérologie	55%	1 259	715	1 426
26		Neurologie	49%	449	352	1 497
27		Rhumatologie	45%	1 090	505	723
28		Anesthésie réanimation	37%	3 114	445	6 540
29		Cardiologie	36%	2 662	1 576	1 881
30		Néphrologie	28%	249	158	1 115
31		Pneumologie	26%	690	445	1 621
		<i>Total spé médico-techniques</i>		<i>13 025</i>	<i>5 437</i>	<i>19 197</i>
40	Spécialités médico-chirurgicales	Gynéco-obstétrique	60%	2 246	1 335	2 000
41		ORL	40%	1 240	813	643
42		Ophtalmo	34%	3 358	1 151	663
		<i>Total spé médico-chirurgicales</i>		<i>6 844</i>	<i>3 299</i>	<i>3 306</i>
50	Spécialités chirurgicales	Chirurgie infantile	81%	36	70	182
51		Chirurgie maxillo-faciale et stomato	77%	150	96	58
52		Neurochirurgie	74%	109	78	320
53		Chirurgie orthopédique	72%	1 547	673	781
54		Chirurgie viscérale	65%	334	179	426
55		Chirurgie générale	63%	819	488	1 950
56		Chirurgie urologique	62%	577	275	266
57		Chirurgie plastique	58%	513	195	105
58		Chirurgie vasculaire	52%	224	124	137
59		Chirurgie thoracique et cardiovasculaire	44%	110	111	201
		<i>Total spécialités chirurgicales</i>		<i>4 419</i>	<i>2 289</i>	<i>4 426</i>

1 **Remarques sur les taux de consultations :**

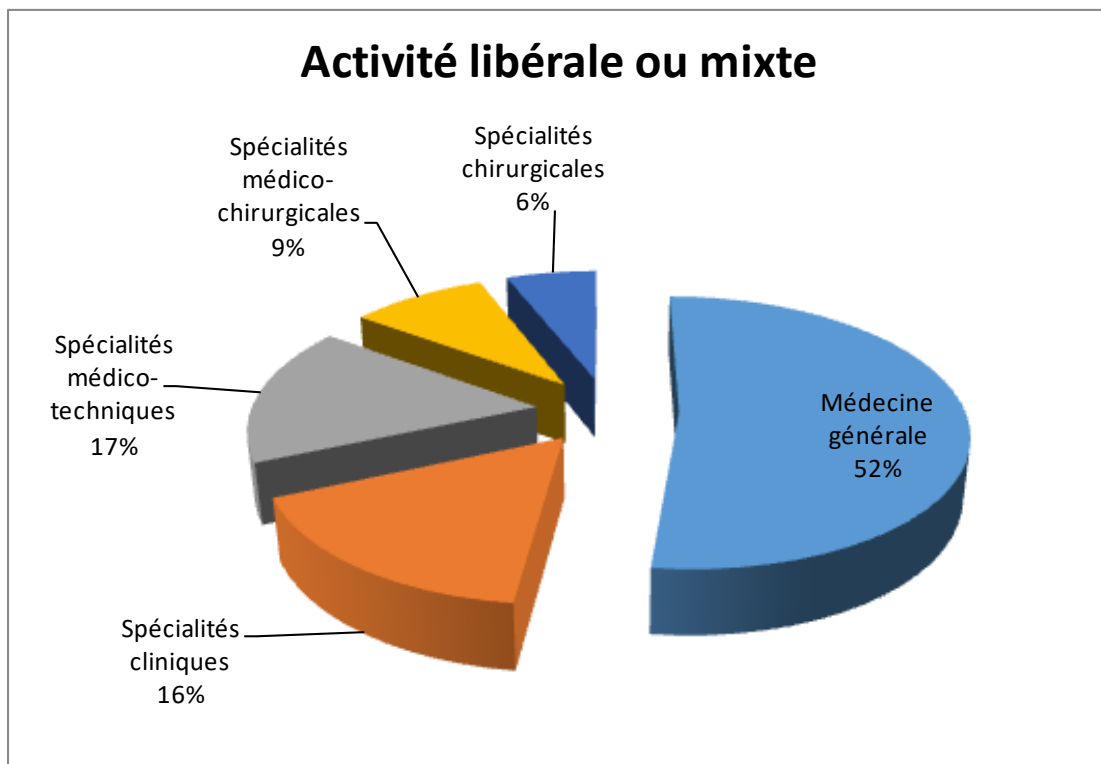
- 2 • Certaines spécialités médicales pratiquent beaucoup de petits actes, directement
3 réalisés en consultation et mieux cotés qu'une CS avec ou sans majoration. Il est
4 probable que la revalorisation des consultations puisse modifier ces ratios.
- 5 • Le taux de consultations des spécialités chirurgicales reflète en partie la proportion
6 de patients relevant d'une intervention.

7 **Pour certaines spécialités, nous avons opéré des regroupements :**

- 8 • Sous "gynéco-obstétriciens", nous avons regroupé les "obstétriciens", "gynéco-
9 obstétriciens" et les "gynéco-obstétriciens avec gynécologie-médicale". Ce groupe
10 est classé en spécialité médico-chirurgicale.. La "gynécologie médicale" seule est
11 mise à part en spécialité médico-technique
- 12 • Chirurgie maxillofaciale avec ou sans stomatologie. Les stomatologues purs ont
13 été sortis de l'étude car on n'a pas de données fiables sur leur activité technique.
14 La "chirurgie du cou et de la face" a été omise, mais l'effectif est très réduit.
- 15 • Les onco-hématologues ont été mis avec les hématologues.

16 **C. RÉPARTITION DES MÉDECINS LIBÉRAUX OU MIXTES**

17 *D'après Atlas Cnom 2015.*



18

19

III. Répartition globale des honoraires

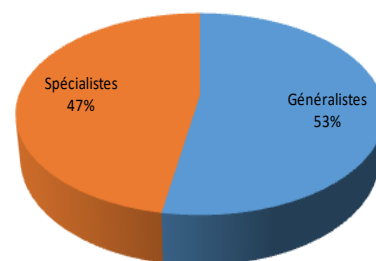
A. RÉPARTITION ENTRE NGAP ET CCAM

Cette étude n'a été faite que sur les **données 2013**. Les honoraires Ngap recouvrent les **consultations, majorations et forfaits** que nous avons recueillis sur la base SNIIRAM. Les actes en K n'ont pas été intégrés et la MCC a été omise, mais ceci paraît marginal..

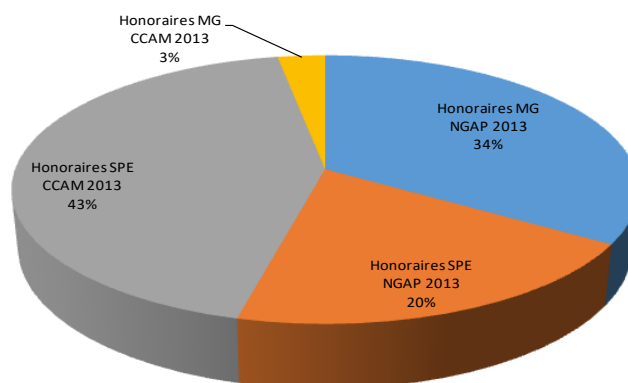
Données SNIIRAM 2013

Tous les médecins	Honoraires
Effectif total des médecins	113 408
Honoraires NGAP total 2013	10 826 539 983
Honoraires CCAM total 2013	9 262 613 344
Honoraires Total général NGAP+CCAM	20 089 153 327
Médecine générale	
Effectif	59 838
Honoraires NGAP total 2013	6 800 004 867
Honoraires CCAM total 2013	567 408 587
Honoraires Total MG NGAP+CCAM	7 367 413 453
Spécialistes monodisciplinaires	
Effectif	53 570
Honoraires NGAP total 2013	4 026 535 116
Honoraires CCAM total 2013	8 695 204 757
Honoraires Total Spé NGAP+CCAM	12 721 739 874

Effectifs Cnom 2013



Répartition générale des honoraires

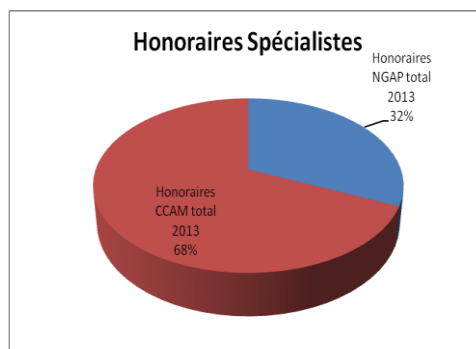
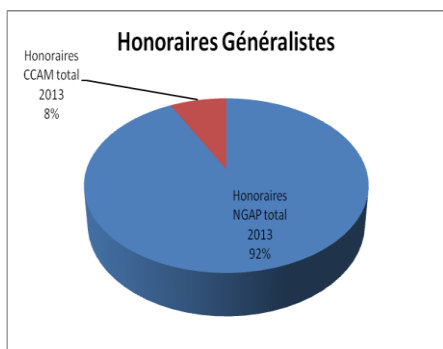


Les honoraires Ngap (activité clinique) représentent 54 % des honoraires totaux, soit 11 milliards d'euros, dont :

- 34 % pour les généralistes, soit 7 milliards d'euros.
- 20 % pour les spécialistes, soit 4 milliards d'euros

1 **La répartition au sein de chaque groupe est très différente :**

- 2
- Les consultations occupent 92% des honoraires de la médecine générale
 - Elles ne représentent que 32% des honoraires des spécialistes, en moyenne, mais ceci cache de **grandes disparités**
- 3
- 4
- 5



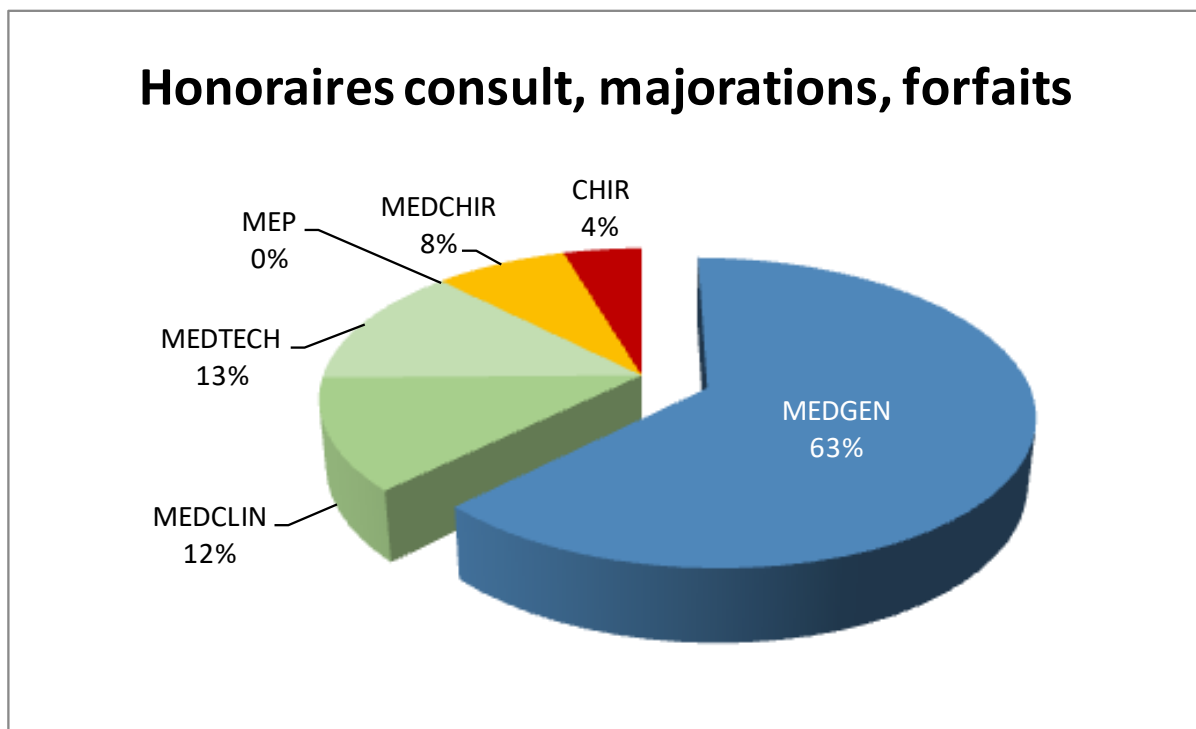
IV. Répartition des honoraires Ngap

La suite de l'étude a été faite sur les données SNIIRAM 2014.

On entend par honoraires Ngap les honoraires de consultation, majorations et forfaits. Les actes en K seront traités séparément.

A. RÉPARTITION PAR GROUPES DE SPÉCIALITÉS

Données SNIIRAM 2014



Les honoraires Ngap (sans les actes en K) représentent 10 milliards d'euros :

- les deux tiers vont à la médecine générale
- 25 % vont aux spécialités médicales cliniques et médico-techniques
- 13 % à la chirurgie et aux spécialités médico-chirurgicales

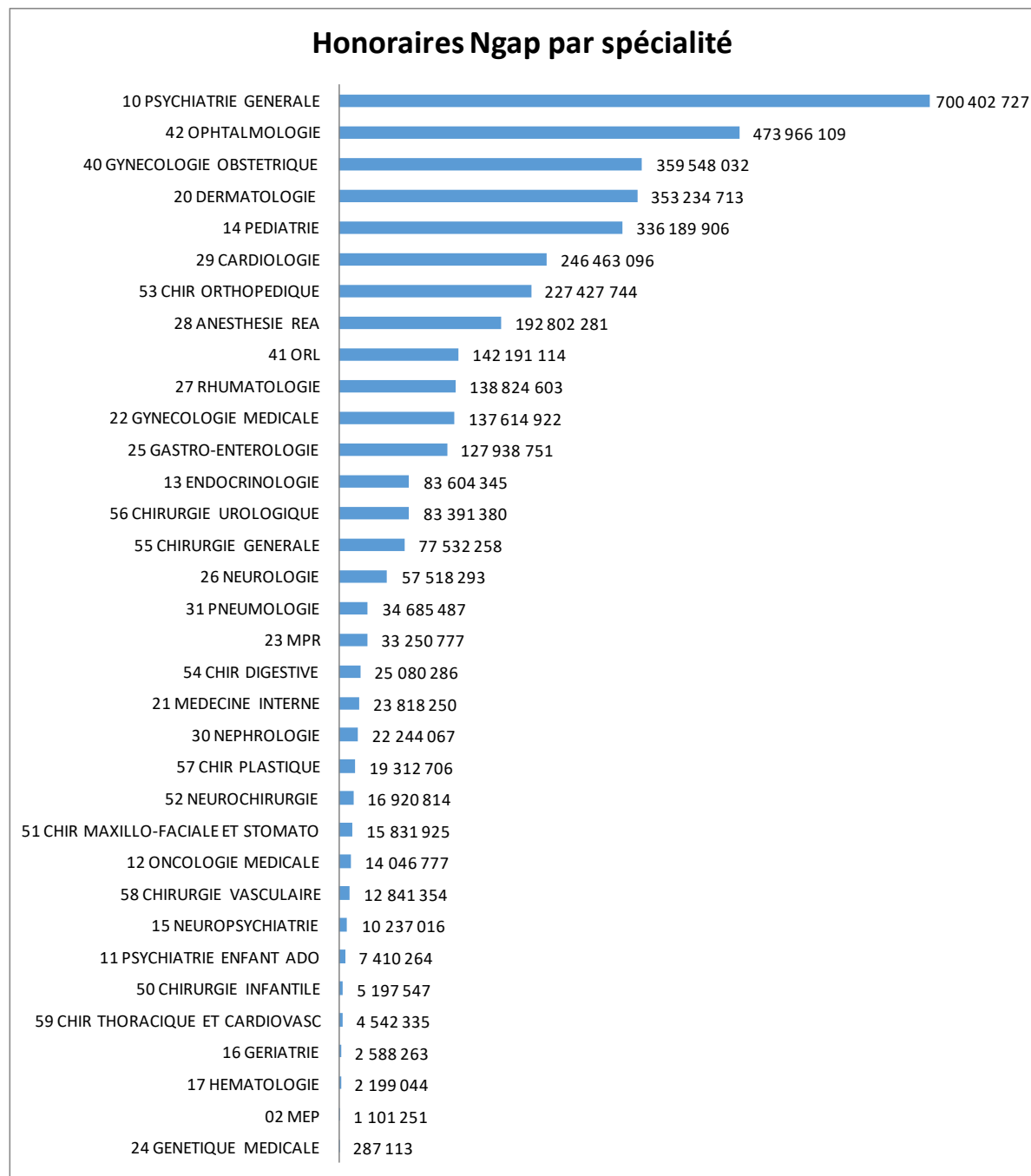
B. EVOLUTION DE L'ENVELOPPE NGAP DE 2013 À 2014

Honoraires Ngap 2013, en omettant MCC	10 826 539 983 €
Honoraires Ngap 2014, MCC incluse	10 701 834 091 €

On note donc une **diminution de 125 millions d'euros** sur le budget des consultations. Si on ajoute la MCC en 2013, cela fait environ 200 M€ (à préciser).

C. RÉPARTITION PAR SPÉCIALITÉ HORS MÉDECINE GÉNÉRALE

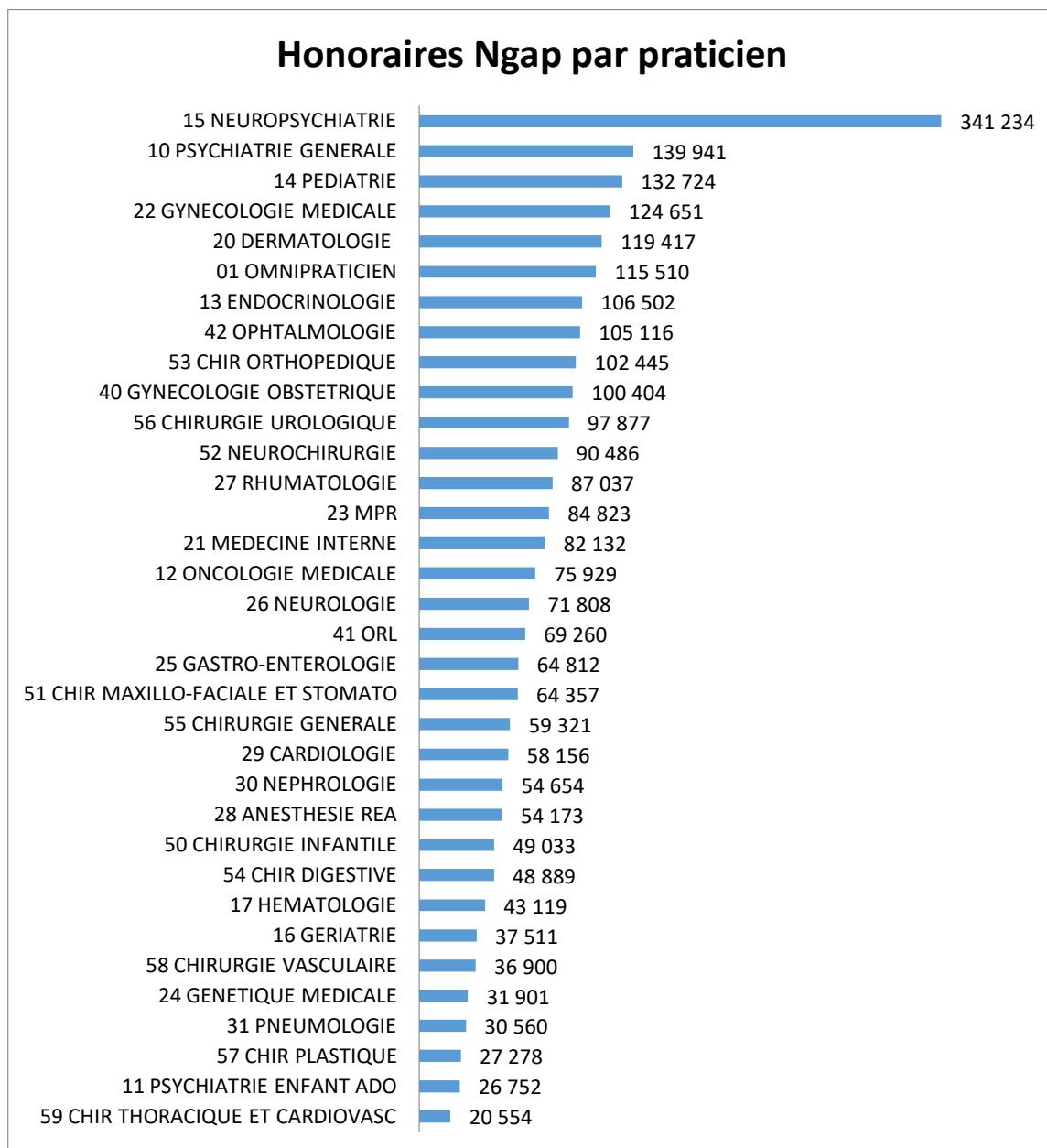
Données SNIIRAM 2014



Douze spécialités ont une enveloppe de plus de 100 M€ : psychiatrie, ophtalmologie, gynéco-obstétrique, dermatologie, pédiatrie, cardiologie, chirurgie orthopédique, anesthésie-réanimation, ORL, rhumatologie, gynécologie médicale, gastro-entérologie.

1 D. HONORAIRES NGAP PAR PRATICIEN

2 Honoraires SNIIRAM 2014 rapportés aux effectifs CNOM de janvier 2015



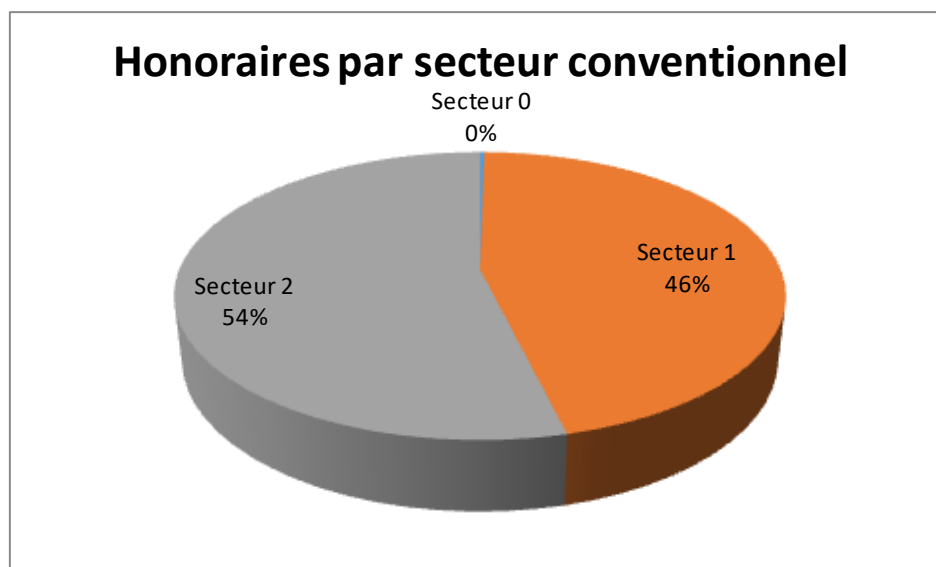
3
4

5 La neuropsychiatrie est "hors normes", mais ne concerne que 30 praticiens.

6 Il faut bien rappeler qu'il ne s'agit là que des honoraires liés à l'activité clinique.

E. HONORAIRES NGAP DES SPÉCIALISTES SELON SECTEUR CONVENTIONNEL

Honoraires SNIIRAM 2014 ventilés par secteur conventionnel (les effectifs n'interviennent pas), pour les médecins spécialistes monodisciplinaires uniquement (MEP exclus)



Étiquettes de lignes	0	1	2	Total général
ACTIVITE MIXTE	2 484 630	489 731 930	755 011 491	1 247 228 051
LIBERAL EXCLUSIF	8 070 444	1 342 211 283	1 391 634 517	2 741 916 245
Total général	10 555 074	1 831 943 213	2 146 646 009	3 989 144 296

Quarante-six pour cent des honoraires des spécialistes sont enregistrés en Secteur 1. Le Secteur 0 représente 10 millions d'euros.

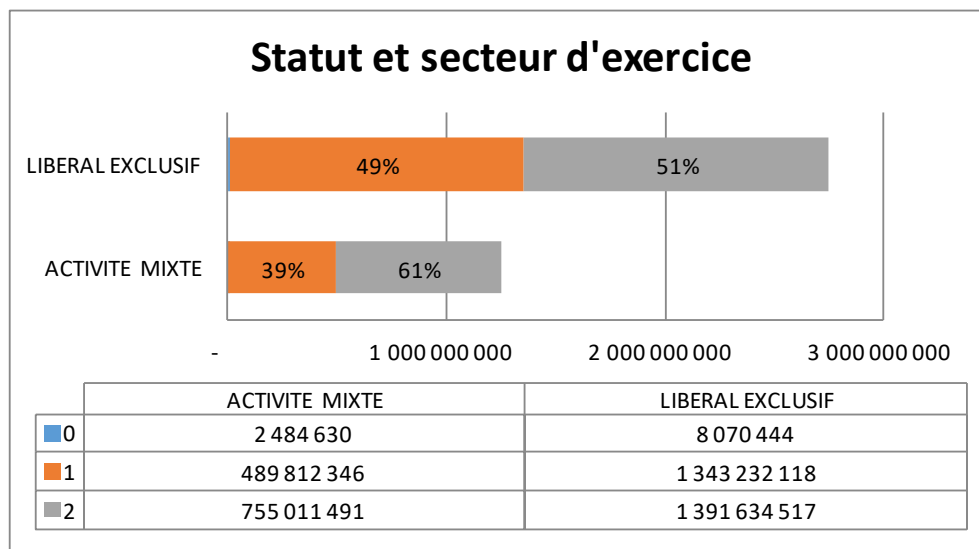
Néanmoins, il existe une certaine différence entre ces ratios et ceux calculés sur le nombre de consultations codées et sur le nombre de praticiens codeurs :

	Honoraires cslt + maj	Nombre consultations	Praticiens codeurs consult
Spécialistes			
Secteur 0	0,3%	0,2%	0,2%
Secteur 1	45,9%	55,2%	50,9%
Secteur 2	53,8%	44,6%	48,8%

Nous analyserons cela plus en détail dans le rapport sur les anomalies de cohérence des bases de données Sniiram.

F. RÉPARTITION EN FONCTION DU STATUT ET DU SECTEUR CONVENTIONNEL

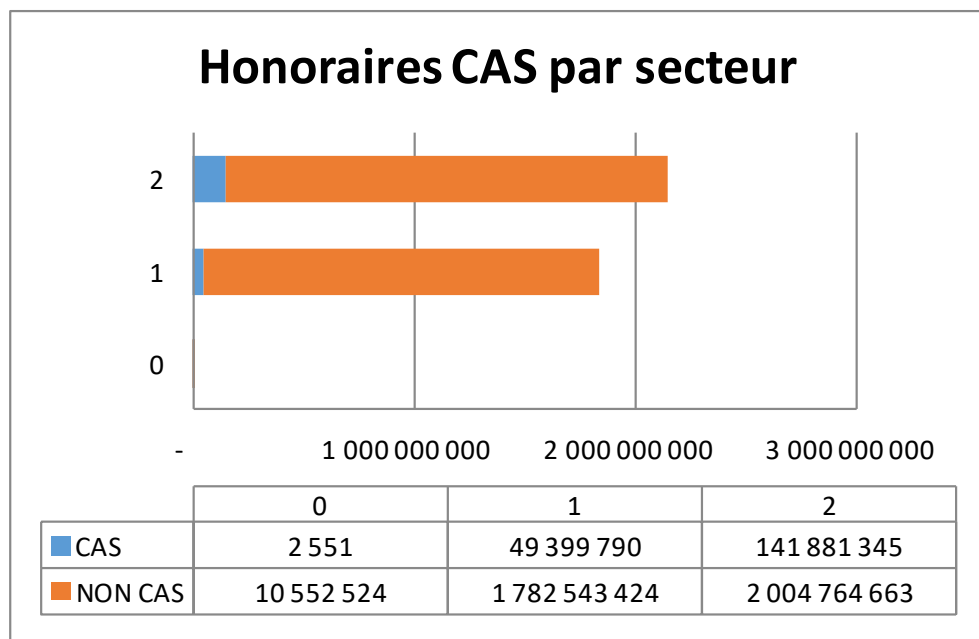
Honoraires SNIIRAM 2014 des spécialistes monodisciplinaires



On remarque un taux plus élevé d'honoraires Secteur 2 chez les praticiens ayant une activité hospitalière.

G. CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS

Honoraires SNIIRAM 2014 des médecins spécialistes

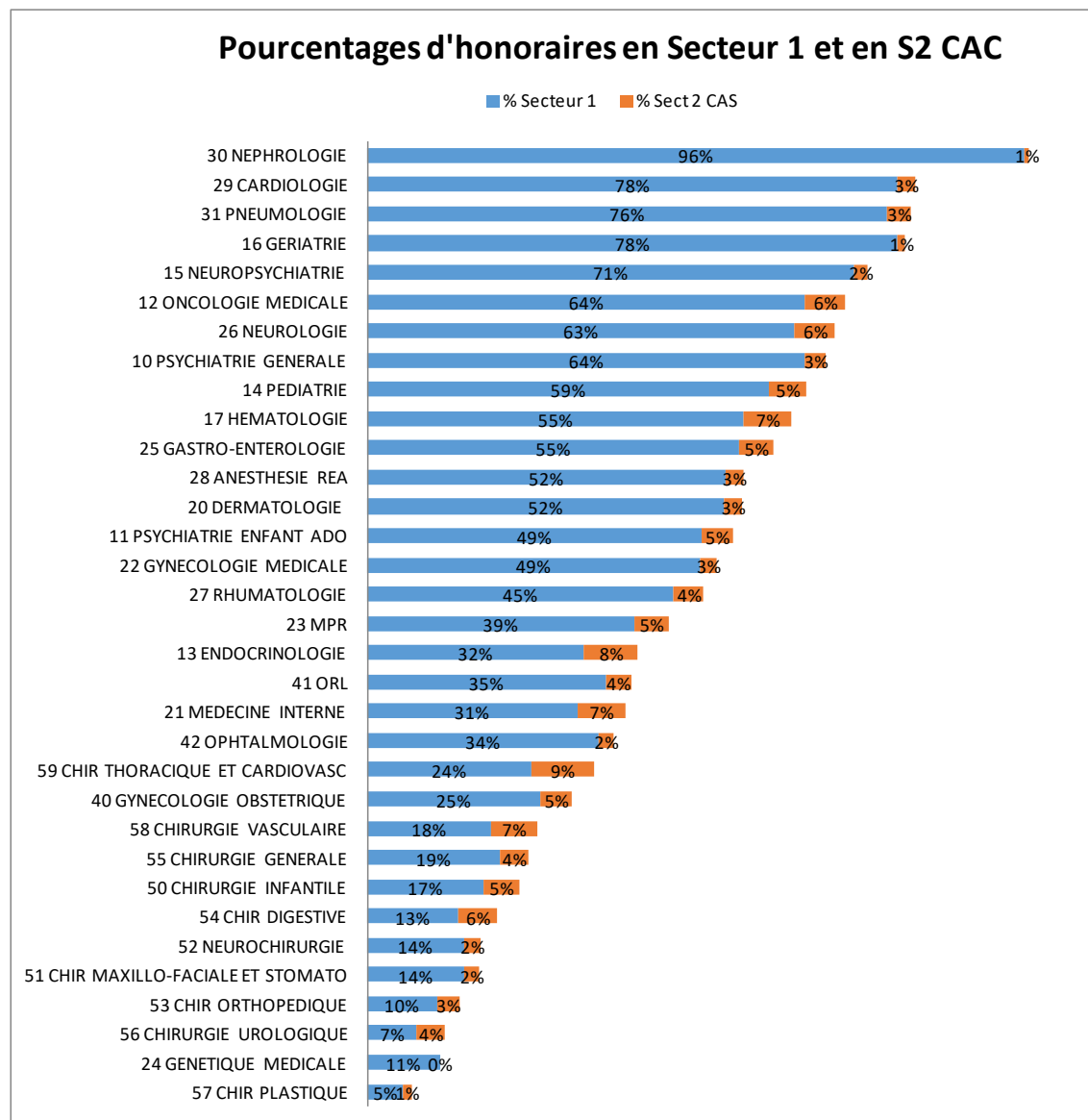


En 2014, les honoraires des **médecins spécialistes adhérant au CAS** ont représenté :

- 3% des honoraires Secteur 1
- 7% des honoraires Secteur 2
- 5% du total des honoraires Ngap.

H. HONORAIRES NGAP EN SECTEUR 1 OU CAS SECTEUR 2

Honoraires SNIIRAM 2014 des médecins spécialistes



Les honoraires de Secteur 1 représentent 46 % et ceux de CAS Secteur 2 représentent 4%, soit, **au total 50% des honoraires Ngap**. C'est cohérent avec l'estimation faite plus haut.

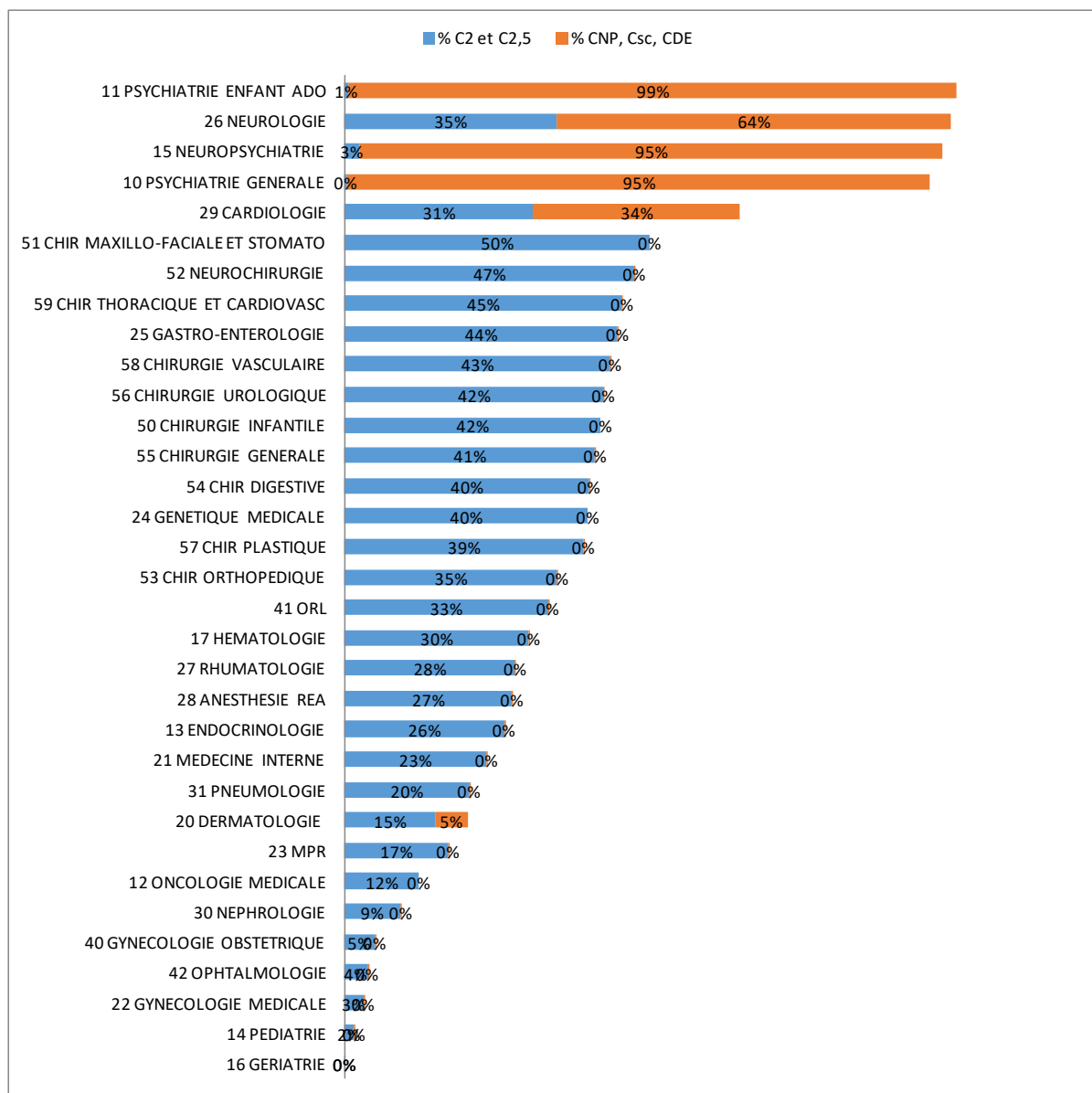
Selon les spécialités, la part du CAS varie de 0 à 9% (maximum pour chirurgie thoracique et cardiovasculaire).

V. Codage des consultations

A. RÉPARTITION DES CODES DE CONSULTATIONS

1. Tous secteurs compris

Base SNIIRAM 2014. Pourcentage de consultations majorées de niveau 2 sur le nombre total de consultations. Tous secteurs compris.



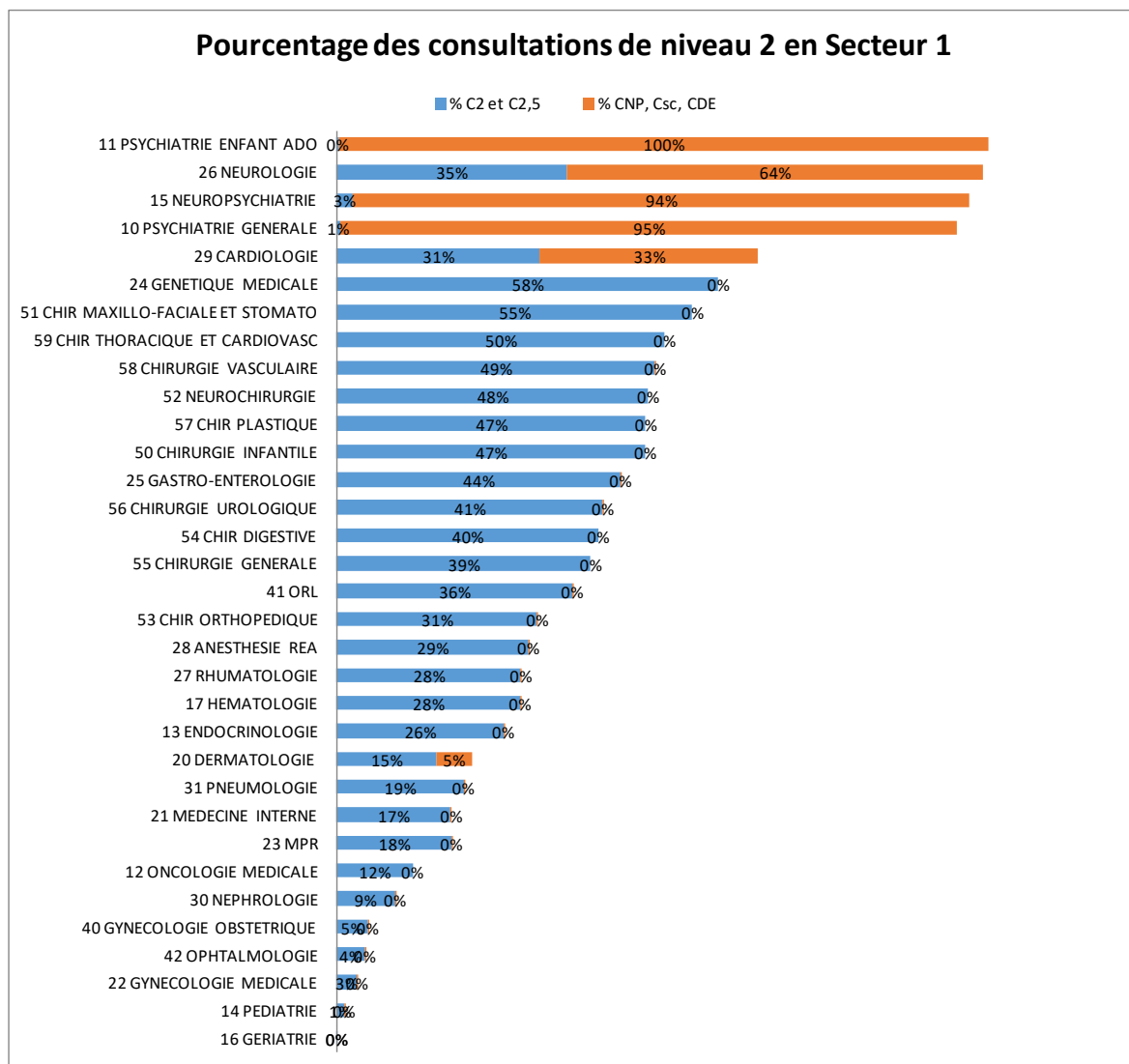
En neurologie et psychiatrie, la possibilité de coder CNP conduit à plus de 95% de consultations majorées.

En cardiologie, 31 % de C2 et 35 % de CSC, soit deux tiers de consultations majorées.

Pour les autres spécialités, le taux maximal de codage de niveau 2 est de 50 % (chirurgie maxillo-faciale). L'alignement de toutes les spécialités sur ce taux paraît donc un bon gisement de revalorisation.

2. Spécialistes en Secteur 1

Données SNIIRAM 2014 : spécialistes, consultations en Secteur 1

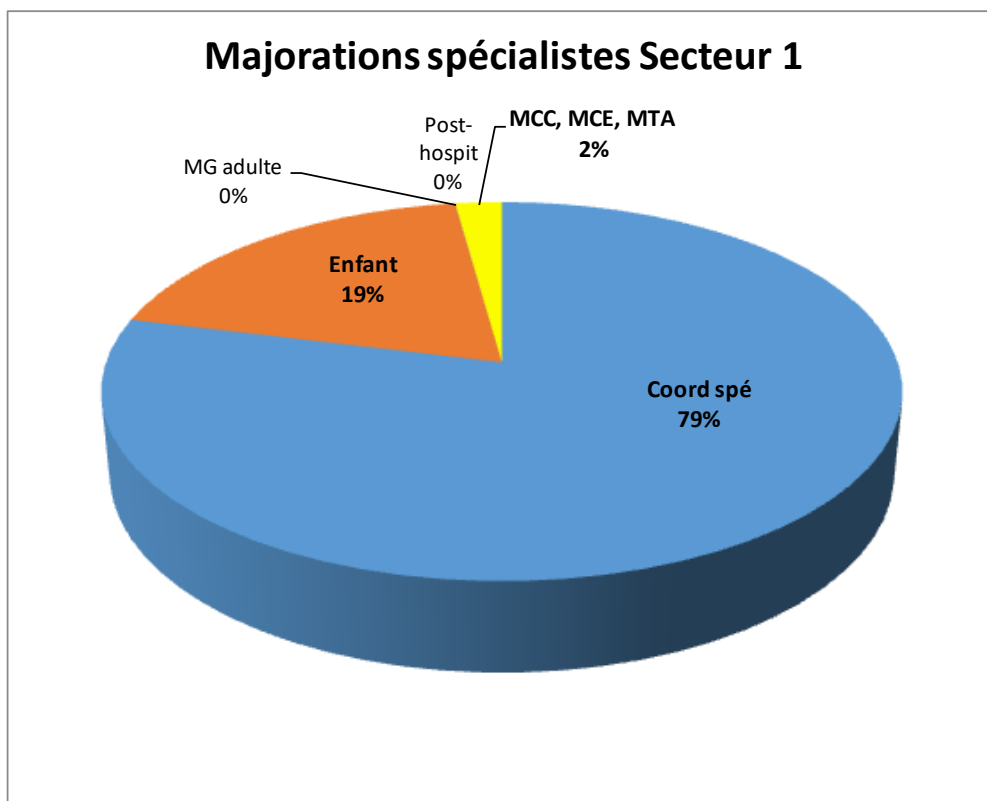


B. RÉPARTITION EN NOMBRE DES MAJORATIONS EN SECTEUR 1

Le regroupement des majorations a été fait de la manière suivante :

- Groupe 1 = MCS+MPC (coordination du spécialiste)
- Groupe 2 = MPP, MPE, MNP, MNO, MPJ, FPE, MAS, MBB, MGE (majorations généraliste et spécialiste pour les enfants)
- Groupe 3 = MCG, RMT (majorations généraliste pour l'adulte)
- Groupe 4 = MT, MIC, MSH (majorations pour post-opératoire)
- Groupe 5 = MCC (cardio), MCE (endocrino), MTA (appareillage)

1 Nombre de codes de majoration dans les données SNIIRAM 2014.



2

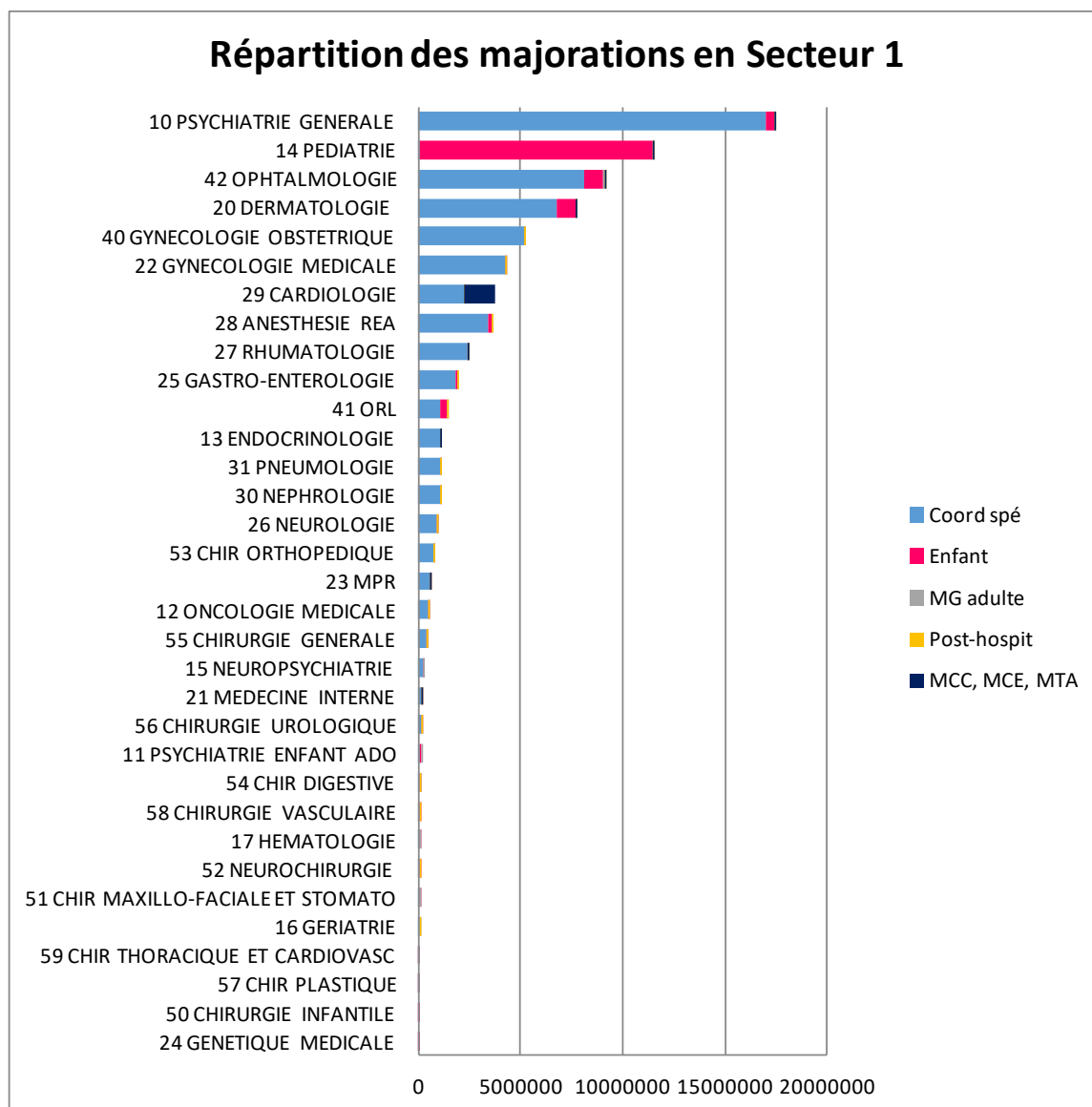
3

4 Les majorations les plus utilisées par les spécialistes sont les majorations de coordination et
5 les majorations relatives à l'enfant.

6 Les majorations spécifiques ne concernent que quelques spécialités. Elles n'ont qu'une
7 place marginale par rapport à l'ensemble, mais ne sont pas à négliger pour les spécialités
8 concernées.

1 C. RÉPARTITION EN NOMBRE ENTRE SPÉCIALITÉS EN SECTEUR 1

2 *Nombre de codes de majoration par spécialité dans les bases SNIIRAM 2014. Les groupes*
 3 *sont les mêmes qu'au paragraphe précédent.*

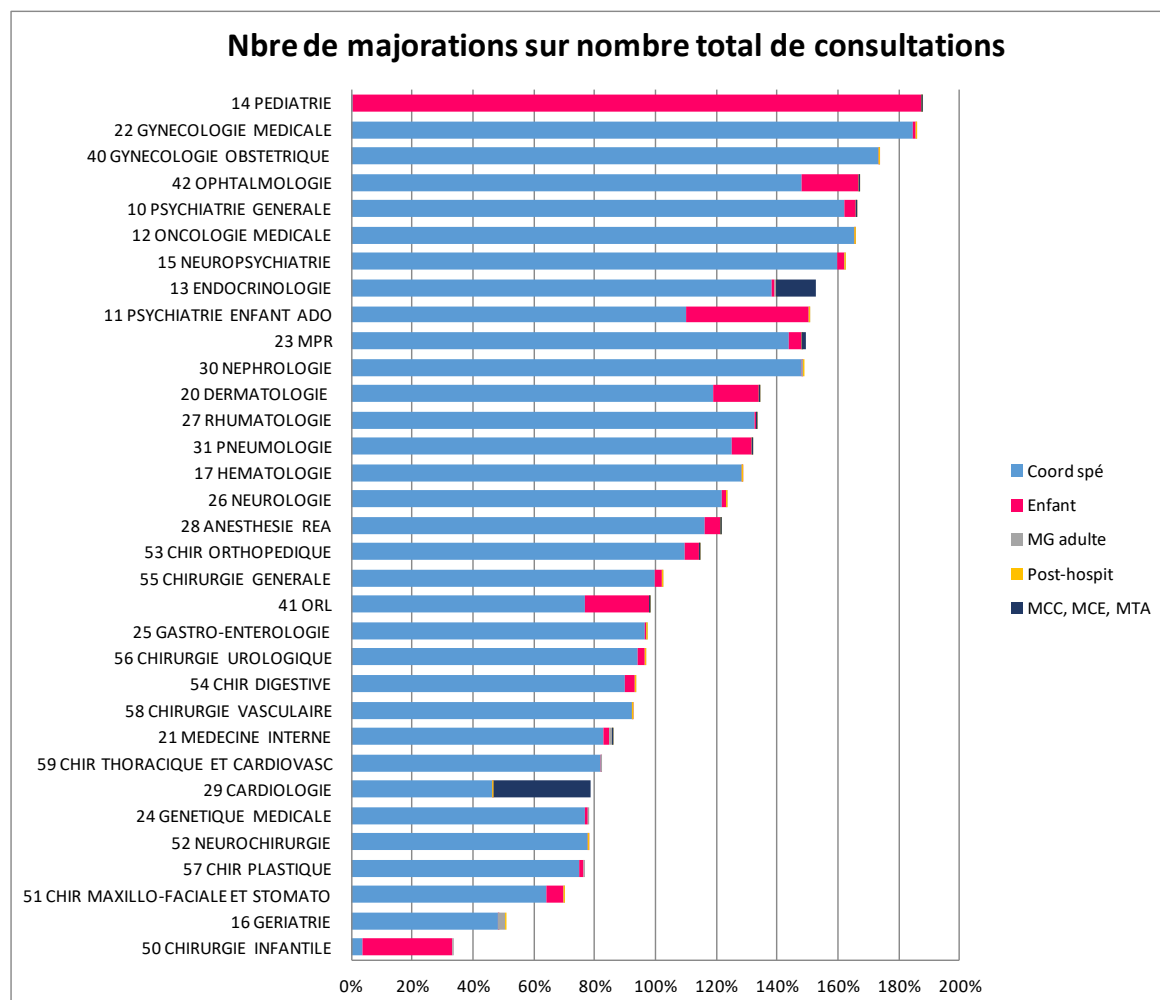


4
5
6
7

Ce graphique indique le volume des majorations codées par spécialité. Ceci est influencé par le nombre total de consultations.

D. NOMBRE DE MAJORATIONS SUR NOMBRE DE CONSULTATIONS (S1)

Nombre de majorations sur nombre de consultations enregistrées en Secteur 1 dans les bases SNIIRAM en 2014.



Ce diagramme indique mieux le taux d'utilisation des majorations dans les spécialités en Secteur 1. Il peut être supérieur à 100 % car plusieurs majorations peuvent être cotées pour une consultation. Par exemple : MCS+MPC.

Inversement, ce taux est minoré par l'intégration des C2 et C2,5 dans le dénominateur du ratio. Cela explique en partie que la pédiatrie, qui fait peu de C2, ait le ratio le plus élevé de majorations.

Vu de cette manière, le taux d'utilisation des majorations n'est pas aussi mauvais que certains l'ont prétendu.

VI. Conclusion

Les tableaux et diagrammes de cette étude donnent une bonne vision d'ensemble de l'application du dispositif Ngap en 2014, deux ans après la signature de l'Avenant n°8.

Les principaux chiffres à retenir :

- 48 % de médecins sont des spécialistes monodisciplinaires, dont 33 % de spécialités cliniques et médico-techniques
- Les honoraires Ngap (activité clinique) représentaient 54 % du total Ccam + Ngap en 2013.
- En 2014, Les honoraires Ngap (sans les actes en K) représentaient 10 milliards d'euros, dont :
 - les deux tiers à la médecine générale
 - 25 % aux spécialités médicales cliniques et médico-techniques.
L'enveloppe Ngap était de 700 millions d'euros pour la psychiatries et s'échelonnait de manière décroissantes jusqu'à 100 M€ pour onze autres spécialités.
 - 13 % à la chirurgie et aux spécialités médico-chirurgicales
- Les honoraires de Secteur 1 représentaient 46 % (2,15 milliards d'euros) et ceux de CAS Secteur 2 représentaient 4%. Au total, S1 et CAS S2 représentaient 50% des honoraires Ngap.
- Sur l'ensemble des spécialistes, le taux maximal de codage du C2 ou C2,5 était de 50%. Chez les psychiatres et les neurologues, le code CNP permettait d'atteindre près de 100% de consultations en niveau 2. Chez les cardiologues, le CSC permettait d'atteindre 65 % de niveau 2.
- En Secteur 1, majorations MCS et MPC étaient les plus utilisées (79%), suivies par les majorations de pédiatrie (19%). Les majorations spécifiques (MCC, MTE, MTA) étaient d'une utilisation marginale.
- Les spécialités qui ont les plus gros volumes de majorations sont la psychiatrie (association au CNP), la pédiatrie (majorations spécifiques), l'ophtalmologie, la dermatologie, la gynécologie obstétrique et la gynéco médicale, la cardiologie, l'anesthésie-réanimation (dans un ordre décroissant).
- Les spécialités qui ont les plus forts taux d'utilisation des majorations sont la pédiatrie, la gynéco médicale, la gynéco-obstétrique, l'ophtalmologie, la psychiatrie générale, l'oncologie médicale, la neuro-psychiatrie.

Au cours de ce travail, nous avons constaté des **anomalies de cohérence** de certaines données des bases SNIIRAM, entre elles et par rapport aux données démographiques de l'Atlas 2015 de l'Ordre des médecins. Ceci va être abordé dans un rapport séparé, en préliminaire de l'élaboration du projet tarifaire pour les spécialités monodisciplinaires.